

## Lettre ouverte de Philippe Falbet

### A l'attention de la Confédération paysanne de l'Ariège

Aspet, le 17 Mai 2019

Bonjour,

Ma réaction fait suite à l'envoi par la Confédération paysanne d'une « Motion sur l'accaparement des terres pour le ré-ensauvagement » et d'un courrier adressé le 09 Mai aux associations pour l'État des lieux de l'environnement en Ariège se tenant le 1<sup>er</sup> Juin 2019 à Foix.

Je ne fais pas partie des organisateurs de cet événement, mais j'y anime un atelier sur mon cœur de métier : la forêt.

Dans ces deux courriers, est affirmée une opposition claire et sans appel au ré-ensauvagement, présenté comme une idéologie pouvant exclure les paysan-nes de leurs terres en disqualifiant leurs pratiques.

Il y est exprimé également une peur de sanctuarisation d'espaces immenses cloisonnant les espaces et concentrant les productions dans des bassins spécialisés.

L'évolution naturelle d'habitats notamment de montagne, ne semble pas acceptée comme voie pour préserver la qualité de vie d'espèces sauvages, flore et faune.

Ce message fait référence à une conférence sur le ré-ensauvagement ayant lieu lors de la journée de l'État des lieux de l'environnement en Ariège le 1<sup>er</sup> Juin 2019.

J'ai lu dans cette motion des propos forts, me semblant très arrêtés, et dès la première phrase, une question me vient instantanément : parle-t'on de la même chose lorsqu'on parle de ré-ensauvagement ?

La deuxième question qui m'est venue à l'esprit est : parle t'on de la même chose concernant cette conférence, qui n'est absolument pas le thème central de la journée, mais un simple exposé, qui aura lieu en début d'après-midi, qui va être réalisée par un couple de naturalistes qui se base sur des faits scientifiques et leur propre expertise. La conférence s'intitule : « Retour de la biodiversité, on a tout à y gagner » et il y sera très certainement question de ré-ensauvagement, est-ce un sujet tabou ? Prenons un exemple cher à Gilbert Cochet qui va co-présenter cette réunion : la moule perlière. La moule perlière ne peut se développer de façon optimale que dans des cours d'eau pour lesquels le libre transport des sables et graviers par le courant n'est pas entravé par des obstacles tels que les barrages. Elle est donc bio indicatrice de la qualité des eaux, et montre que les fleuves sauvages donc sans retenue sont les derniers en France, à l'héberger.

Nous avons chacun à apprendre de cet exposé, et chacun en sortira en s'en faisant sa propre idée, par rapport à ses propres valeurs : c'est une conférence réalisée par un invité, pas le thème de la journée qui est bien l'état des lieux de l'environnement en Ariège avec de nombreux intervenants dont je fais partie.

Enfin, ma troisième question, à lire plusieurs fois le nom de l'ASPAS, est de penser spontanément au grand domaine de chasse privée du Vercors en cours d'acquisition, puisque me semble t'il, c'est le seul qui possède des milieux prairiaux sur un grand espace sauvage. L'ASPAS a t'il exclu des paysans sans les considérer, y a t'il eu des ratés ? Au delà de possibles ratés, dont je n'ai pas connaissance, **existe une question de fonds** que je souhaiterais développer plus loin.

A terminer ma lecture, j'ai trouvé très dommage cette opposition affichée envers ceux et celles qui œuvrent à la protection de la nature. Il me semblerait naturel au contraire, que ces deux visions puissent se rejoindre, devenir complémentaires et même s'associer. L'heure est au grignotage des terres pour les paysans par l'artificialisation des territoires mais aussi par un système donnant le pouvoir à quelques uns qui empêchent les installations de ceux et celles qui le demandent. L'heure

est également au grignotage des habitats naturels, remplacés soit par une nature toujours plus accessible et fréquentée, soit par un environnement géré et aseptisé qui n'a plus rien à voir avec la nature.

A l'heure où « tout fout le camp », je pense que le monde et nos organismes auraient besoin de réconciliation, d'unité, face à un même système qui met à mal votre outil de production et la beauté de la nature.

### **Parle t'on de la même chose lorsqu'on parle de ré ensauvagement ?**

Afin que les membres de la Confédération Paysanne comprennent les causes et bases de mon raisonnement, je vais prendre l'exemple d'un sujet que je connais très bien puisqu'il est le cœur de mon activité professionnelle : la protection des forêts de montagne à enjeu écologique fort. Ces exemples souhaitent amener à des parallèles entre forêt et agriculture, que chacun peut interpréter à sa manière, mais qui à moi me semblent évidents.

Tout d'abord, quelques chiffres pour casser quelques idées reçues :

L'exemple pris généralement pour qualifier l'expansion de la forêt française est le début du 19ème siècle, qualifié de minimum forestier (8 à 9 millions d'hectares). Aujourd'hui, en raison entre autres, de la déprise agricole, 17 millions d'hectares de forêt ont reconquis de nombreux espaces autrefois cultivés. Elle semble « envahir », et cet « envahissement » de forêts « abandonnées », ce ré ensauvagement pour employer un autre mot, cautionne pour la filière bois le fait que l'on peut mobiliser beaucoup plus, créer beaucoup plus de routes forestières, remplacer des taillis dépérissants par de belles plantations monoculturelles ressemblant à des champs de maïs : la forêt est sous exploitée ! Et elle semble infinie. Quelle ignorance !!

La référence forestière classique se base sur une période, le début du 19ème siècle, où la surexploitation de la forêt et de la nature posaient de vrais problèmes de déséquilibres écologiques envers les humains : inondations, coulées de boue sur les villages, sur les routes ...

Prenons un exemple parlant : à St Pé de Bigorre (65), dans un massif couvrant aujourd'hui 1000 ha, les habitants avaient tellement exploité la forêt qu'ils avaient l'autorisation de dessoucher les souches pour se chauffer avec les racines.

Mais parlons de cette reconquête du sauvage et de la pauvreté de la qualité écologique des forêts françaises aujourd'hui :

Un cycle biologique naturel forestier est de 300 à 400 ans, ce qui veut dire que les forêts issues de la déprise agricole, si nombreuses aujourd'hui, sont des forêts jeunes. En fait, seulement 2 % des forêts de montagne pyrénéennes et 0.5 % des forêts de piémont accomplissent leur cycle biologique naturel et des fonctionnalités écologiques permettant ce qu'on appelle une « intégrité de fonctionnement ». En forêts de plaine de la région Occitanie, désert biologique dans sa grande majorité, les forêts anciennes et matures se comptent sur les doigts d'une main.

Véritables cœurs de biodiversité, elles ne bénéficient que très rarement d'une protection efficace.

Savez-vous qu'en 2018, moins de 25000 hectares de forêts ont un statut de protection strict et pérenne en France métropolitaine, soit environ 0.001 % de la totalité de la surface forestière ?

Ces forêts ont toutes en commun d'héberger une biodiversité qui devrait être commune, mais qui est devenue rare voire menacée, car liée aux stades âgés de la forêt. On ne retrouve plus ces cortèges d'espèces dans les forêts exploitées, et ils n'existent pas encore dans les forêts jeunes liées à la déprise agricole.

On a donc en France une grande quantité de forêts jeunes, une grande quantité de forêts exploitées, avec des cortèges d'espèces très incomplets par rapport aux forêts à caractère naturel. Et puis, on trouve un nombre infime de forêts conservant une qualité écologique riche et diversifiée. Les Pyrénées sont en ce domaine une exception nationale, avec le plus de superficie de vieilles forêts inventoriées en France.

Ces cœurs de biodiversité sont principalement protégés par leur inaccessibilité et le manque de moyens techniques pour aller chercher les bois. Ils peuvent être déstructurés en un clin d'œil par simple décision de gestion forestière.

Les forêts à caractère naturel, rares, identifiées, témoins d'un fonctionnement naturel, pourraient aujourd'hui être préservées et mises en réseau, si toutefois l'on en reconnaissait l'utilité, et la non utilité, la nature existant par elle-même, ses espèces aussi. Il n'est pas ici question de pseudo nature comme vous la nommez, mais de nature, venant du mot « natura » : *ce qui existe depuis la naissance*. Les sites forestiers **en libre évolution (ou évolution naturelle)** sont précisément des lieux de quiétude pour la flore locale forestière, de lisière et de milieux ouverts, et pour la faune sauvage des lieux de reproduction, d'hivernage et(ou) de nourrissage. Protéger ces zones et ces processus écosystémiques permet à la diversité biologique de s'exprimer, de co-évoluer, de vivre.

Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec cette volonté de préservation, toutefois, les faits exposés sont, et je me tiens à votre disposition pour en reparler.

### **Initiatives pour l'évolution naturelle, complémentaires avec des pratiques humaines éthiques :**

Sur la chaîne pyrénéenne, je suis parmi les membres fondateurs d'un fonds de dotation, *Forêts préservées*, qui acquiert des forêts à enjeu écologique fort pour les laisser à leur évolution naturelle. *Forêts préservées* appelle de ses vœux la création d'un réseau cohérent de forêts âgées. Le fonds se joint aux initiatives existantes, tant au niveau des gestionnaires que des propriétaires, œuvrant pour la préservation de ces habitats, de leur connectivité, et de la biodiversité liée.

Si vous vous rendez sur l'onglet « le projet » du site [www.foretspreservees.com](http://www.foretspreservees.com), vous y trouverez les faits évoqués ci-dessus ainsi que la phrase suivante :

*« Il est nécessaire de préciser ici que pour Forêts préservées, la notion de fonction économique des forêts est totalement acceptée, lorsque la gestion respecte les équilibres de l'écosystème. La pratique d'une sylviculture éthique est nécessaire pour de nombreux usages ; la préservation d'espaces où la nature peut s'exprimer pleinement l'est tout autant. C'est à ce deuxième volet que le Fonds consacre son énergie : l'évolution naturelle consiste simplement à soustraire un site à l'exploitation sylvicole, afin que l'écosystème retrouve à terme toute sa richesse et sa diversité, son intégrité de fonctionnement. »*

Je vous invite à lire les raisons de la mise en évolution naturelle à l'onglet « évolution naturelle » du site [www.foretspreservees.com](http://www.foretspreservees.com)

Autre exemple : face à l'industrialisation actuelle de la forêt, un collectif « SOS Forêt Pyrénées » vient de se créer. Il regroupe des associations de protection de la nature mais aussi le syndicat de l'ONF, le RAF (professionnels de la forêt œuvrant pour des pratiques éthiques) autour de 16 propositions.

Vous pouvez visiter sa page internet avec le communiqué datant de mars dernier : [www.sosforetpyrenees.com](http://www.sosforetpyrenees.com)

Ici, pratiques éthiques, circuits courts, **multifonctionnalité et évolution naturelle sont complémentaires**. Ici, **l'union des organismes autour de ces valeurs est évidente**.

Ces initiatives n'opposent pas préservation des espaces naturels et pratiques économiques vertueuses en forêt, bien au contraire, **elles les reconnaissent de manière complémentaire**.

Ici, les associations de protection de la nature œuvrent avec ceux qui souhaitent produire du bois de manière éthique, et dénoncent l'industrialisation de la forêt. Ils font partie de la filière bois et portent une vision plus humaine, plus éthique et de proximité.

Sur le massif pyrénéen, **un équilibre vers lequel tendre pourrait être celui de gérer de manière éthique et multifonctionnelle les forêts exploitées**, pour produire du bois de qualité dans des forêts vivantes avec une filière aval présente sur ces aspects, **et d'autre part, celui de permettre**

**l'évolution naturelle de forêts non exploitées à fort enjeu écologique**, et la connectivité entre elles.

### **Parallèles à faire avec la paysannerie**

C'est exactement le même type d'équilibre qui me semble t'il, pourrait exister dans les milieux ouverts et espaces prairiaux. Et je suis certain que nombre de paysans vont se reconnaître de manière simple et sans ambiguïté dans cette vision : celle qui prône une agriculture paysanne de proximité, respectueuse du milieu et des humains d'une part, et qui permet d'autre part l'existence de zones de landes à rhododendrons, myrtilliers et bruyères à callune, tourbières et zones humides, zones de falaises, parois rocheuses à espèces xérophiles, et autres habitats dits d'intérêt communautaires, pourquoi ? Pour parvenir à un équilibre dans nos montagnes, similaire à celui exposé dans les forêts ci-dessus.

**Une paysannerie éthique, en équilibre avec la préservation des milieux naturels qui existent encore et de la biodiversité liée, peuvent être deux piliers d'un même territoire, menacés par un même système.**

Aujourd'hui, la montagne reste le milieu le moins artificialisé du territoire. Toutefois, évoquons un chiffre pour parler des réalités d'aujourd'hui : en 1950, 0 kms de route forestière à grumiers dans les 3 départements des Pyrénées centrales (31, 09, 65) : en 2010, 3300 kms, mais ce n'est « pas assez », « la forêt est sous exploitée » ...

Je relève dans la motion :

*« l'agriculture paysanne cherche l'équilibre des territoires dans la complémentarité avec les autres activités plutôt que dans leur cloisonnement. »*

Aujourd'hui, aux activités classiques connues aux étages montagnards et subalpins, s'en ajoutent d'autres à vitesse grand V : fréquentation de plus en plus forte d'espaces naturels (trails, parcours VTT, drônes, boom des sports de raquettes et ski de randonnée, stations de ski, voies d'accès améliorées, demande des populations citadines, etc), transition énergétique où le bois est vu comme une ressource à mobiliser de manière massive (voir Plan National et Plan Régional Forêt Bois Occitanie), déstructuration de l'Office National des Forêts, garant de la multifonctionnalité en forêt publique, bois énergie, pratiques agricoles non éthiques (écobuages abusifs ou non contrôlés, troupeaux immenses, surpâturage sur certaines prairies...).

L'espace est partageable, mais son intégrité est menacée par un système incontrôlable qui souhaite « tout » broyer, et parmi ce « tout », vos sensibilités et les nôtres.

L'équilibre n'est il pas dans l'existence d'une paysannerie locale et d'espaces naturels qui se côtoient en harmonie ?

Je ne rentrerai que très peu dans le débat « la paysannerie crée de la biodiversité ». Elle permet l'existence de milieux favorables à une certaine biodiversité. D'autre part, les milieux naturels en évolution libre hébergent une biodiversité qu'il faut préserver. A mon sens, ces deux approches de la montagne sont complémentaires au point de vue biodiversité, lorsque l'approche humaine est éthique et permet un équilibre entre les surfaces anthropisées et les surfaces en évolution naturelle.

D'autre part, si nous oublions la protection de la nature et que nous ne raisonnons qu'en termes de gestion de la biodiversité, nous risquons de nous retrouver un jour avec des espaces naturels tous gérés, bien délimités, tous maîtrisés, contrôlés, et là ce sera la fin de la vie sauvage telle qu'elle se manifeste encore aujourd'hui dans des espaces laissés délibérément en « non gestion ». Nous ne souhaitons pas plus que vous des espaces parqués, et c'est pour cela que l'évolution naturelle se dresse comme un garde fou au n'importe quoi, que nous œuvrons pour le maintien d'espaces naturels en connectivité. Les deux approches sont complémentaires, et les territoires sont grands lorsqu'ils ne sont pas encore complètement mités par l'artificialisation.

## Les associations qui protègent la nature

Les associations présentes le 1<sup>er</sup> Juin à cet Etat des lieux de l'Environnement œuvrent pour la préservation de l'environnement et la qualité des espaces naturels. J'y animerai un atelier forêt à la demande du Comité Ecologique Ariégeois. Ces associations se dressent aussi contre de très nombreuses affaires qui souhaitent un développement à visées industrialo-commerciales qui selon nous, porte atteinte à l'environnement et à la nature. Il me semble qu'il existe ici une porte d'entrée commune étant donné que ces pratiques artificialisent les sols, dont ceux dédiés aux activités paysannes...

Concernant la préservation des milieux et habitats existent les Conservatoires d'Espaces Naturels, qui soit préservent par l'acquisition foncière, soit passent des conventions de gestion avec des paysans, ils participent en tout cas à mon sens, à la préservation d'habitats et espèces locales.

Vous citez l'ASPAS et les critiquez ouvertement. Vous devez avoir vos raisons, que je ne connais pas, et s'il y a eu des ratés ponctuels, comme dit plus haut, je comprend votre colère. Il faut savoir également que sans eux, de nombreux abus envers les espèces se perpétueraient. Leur action de fonds est un garde fou face à un système contre lequel vous luttez également. L'ASPAS ne souhaite pas que la France devienne l'Alaska ou le parc de Yosemite. En permettant à la nature de s'exprimer dans toute sa potentialité sur moins de 1000 hectares en France, ils en sont loin.

## Qui démolit la paysannerie ?

Vous parlez de privatisation des terres, je dirais simplement, que pour moi, il existe 2 facteurs détruisant aujourd'hui la paysannerie : l'urbanisation est le premier. Le deuxième, je l'exprime en tant que compagnon de paysanne en mention « Nature et Progrès », après avoir discuté avec elle de votre motion : les abus en terme d'accaparement de terres par quelques-uns au détriment de l'installation des autres pour des raisons de pouvoirs locaux ou des raisons purement financières sont généralisés dans notre pays. Les systèmes en place au sein de la profession agricole, notamment en terme de préemption des terres empêchant aux jeunes et moins jeunes d'installer leurs activités, et en terme de primes PAC atterrissant massivement dans des poches déjà bien remplies, me semblent bien plus scandaleux que l'acquisition de quelques terres par des associations militantes, protégeant des fragments de territoires de la folie déjà vécue aujourd'hui et pressentie sur les prochaines décennies.

Ces initiatives portées par quelques associations permettent l'existence d'une évolution naturelle sur le long terme souhaitable tant à la vie et la quiétude d'espèces que nous aimons, qu'à l'équilibre psychique futur de notre propre espèce qui, en perte de repères, dévore et transforme tellement d'espaces en profondeur. Elles sont un garde fou, et ce ne sont pas elles qui, me semble t'il, démolissent le monde paysan.

## Appel à l'opposition

La conclusion de la motion, qui est de s'opposer dans les commissions et la législation à l'acquisition de terres représentant un pourcentage infime par rapport aux faits exposés ci-dessus me semble aller dans le sens d'un système dont la seule vision est économique, et ne me semble pas émaner des valeurs portées par la Confédération paysanne. Pour reprendre une phrase trouvée sur le site national de la Conf : « *La biodiversité est souhaitable et nécessaire partout, et pas seulement dans les champs !* »

D'autre part, en voulant protéger des espaces prairiaux, **cette motion va également à l'encontre d'autres actions de protection**, comme celles des lambeaux de forêts à caractère naturel et à enjeu écologique fort.

Enfin, il n'est pas question de « privatisation » des terres, ces organismes sont collectifs, associatifs, agréés, issus de la société civile et reconnus d'utilité publique. Ils vont dans le sens de l'intérêt

général. La qualité de paysannerie que vous défendez fait partie de l'intérêt général, tout comme la qualité des paysages, l'exigence de non dégradation de l'environnement, la qualité des habitats naturels et de la biodiversité associée.

Aujourd'hui, il y a réensauvagement progressif et très, très relatif de nos montagnes. Pour moi, les pratiques éthiques y ont toute leur place. Ces pratiques doivent cohabiter avec d'autres pratiques humaines toujours plus accessibles et high tech, tout comme le font les habitats et espèces sauvages, qui y ont à mon sens toute leur place et ont le droit d'y vivre en quiétude.

La motion que vous avez écrite n'est pas sujette à détendre les esprits qui souhaitent une meilleure préservation de la nature, mais à maintenir voire consolider des fossés et de l'incompréhension. Vous dites dans votre lettre être prêts à rencontrer les organisateurs de la journée pour échanger sur le thème de la biodiversité. Toujours faut-il parler de la même chose, et définir clairement au préalable les actions que l'on porte.

Je clôture cette lettre par deux citations de Virginie Maris qui me semblent très à propos :

« Protéger la nature d'une puissance de changement et de destruction qui n'a aucun précédent dans l'histoire de la vie, ça n'est pas la mettre sous cloche, mais au contraire, créer un espace et un temps dans lesquels elle puisse être au moins partiellement soustraite à cette pression pour évoluer dans les modalités qui sont les siennes. »

« D'où l'importance de préserver des espaces dédiés à la nature sauvage ne serait-ce qu'en tant que témoins de ce que la nature peut faire et être sans nous. Car pour « faire avec » la nature, encore faut-il connaître son partenaire, (...) lui donner une chance d'exister selon les modalités qui lui sont propres, sans entraves.»

J'ai l'espoir que les esprits se détendent par rapport à nos actions à la Confédération paysanne.

Je précise également que les propos que j'é mets ci-dessus n'engagent aucune association et ne regardent que moi, c'est une réaction personnelle.

Cordialement,

Philippe Falbet

Chargé de mission à l'Observatoire des forêts commingeoises – association Nature Comminges

Pilote du réseau forêt de FNE dans l'ex région Midi Pyrénées

Représentant de FNE Midi Pyrénées à la CRFB Occitanie

Auteur du site [www.vieillesforets.com](http://www.vieillesforets.com)

Membre fondateur du fonds de dotation Forêts préservées